

**Procès-verbal de la
151^e Assemblée générale ordinaire
tenue le mardi 12 avril 2016
à l'Hôtel Ramada Encore Genève**



151^e Assemblée générale ordinaire

Pierre Poncet, président de la CCIG, souhaite la bienvenue aux participants et salue tout particulièrement Monsieur le président du Grand Conseil, Monsieur le procureur général, Messieurs les conseillers d'Etat, Messieurs les députés genevois aux Chambres fédérales, Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les maires, conseillers administratifs et adjoints des communes genevoises ainsi que les représentants des autorités municipales, Mesdames et Messieurs les représentants des corps diplomatiques et consulaires à Genève. Il souhaite également la bienvenue aux représentants des administrations fédérales, cantonales et communales, aux représentants d'économiesuisse et des grands organismes économiques de notre pays, aux représentants des associations et organismes professionnels, économiques et touristiques de notre canton ainsi qu'aux représentants des partis politiques.

Allocution de Pierre Poncet, président de la CCIG

[Seule la version orale fait foi.]

Cette année encore, je suis contraint de brosser un tableau peu optimiste de notre économie. Depuis l'été 2015, les bourses faiblissent, traduisant un ralentissement économique plus prononcé qu'attendu. Les prévisionnistes revoient à la baisse leurs pronostics de croissance pour 2016. La locomotive chinoise ralentit et les fondamentaux de l'ensemble des pays émergents déçoivent.

Si l'économie suisse a confirmé l'an passé sa résilience, c'est essentiellement parce que les marges ont été comprimées afin de maintenir les volumes d'exportations. A l'évidence, ceci n'est pas une stratégie viable sur le long terme. A l'extérieur comme à l'intérieur, l'incertitude règne en maîtresse.

Conséquence logique, il faut s'attendre à une poursuite de la hausse du chômage. Seule consolation, il n'atteindra probablement pas ses niveaux de 2002 et 2009. Les mauvaises nouvelles ne manquent pourtant pas. Délocalisations et rationalisations dans le secteur industriel, illustrées en début d'année par l'annonce de plus d'un millier de licenciements du côté d'Alstom Suisse, ou poursuite de la consolidation dans le secteur bancaire sont autant de signes inquiétants. Le taux de change euro/franc se maintenant autour de 1 franc 10, aucun salut ne viendra de ce côté.

Pendant ce temps, la « solution » du Conseil fédéral pour la mise en place du frein à l'immigration de masse laisse songeur. Sa proposition est en effet basée sur la fixation d'un solde migratoire annuel pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE, selon des critères qui ne sont pas encore connus. J'ai pour ma part du mal à croire que l'Union européenne trouvera ces plafonds compatibles avec l'accord sur la libre circulation. Or, si celui-ci tombe, la clause guillotine s'appliquera très vraisemblablement et fera tomber six autres accords d'une importance cruciale pour la Suisse. Par ailleurs, si les efforts qui visent à favoriser l'emploi des femmes ou des seniors sont bien entendu louables et nécessaires, il paraît évident que cette main-d'œuvre ne saurait combler tous les besoins de l'économie suisse.

Autre sujet d'une importance cruciale pour notre pays : RIE III. Le conseiller d'Etat Pierre Maudet, dans son allocution lors de notre Evénement économique du 5 novembre dernier, nous a garanti explicitement « un taux de 13,00 périodique ». Mais nous n'en avons pas encore la certitude et ceci est source d'inquiétude pour l'économie. J'ajouterai qu'à côté du taux d'imposition sur les bénéfices, il est nécessaire de maintenir un taux d'imposition sur le capital qui soit, lui aussi, compétitif.

Les derniers développements sur le plan cantonal sont positifs. Nos voisins vaudois ont plébiscité à plus de 87% le projet déposé par le Conseil d'Etat. Un taux unique de 13,79%, couvrant les impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur le bénéfice, sera appliqué à l'ensemble des entreprises. Les avantages directs en faveur de la population prévus dans la réforme vaudoise ont certainement dopé son taux d'acceptation. Genève ne pourra pas s'appuyer sur ce levier, les mesures en faveur de la population ayant déjà été mises en œuvre, au travers de l'augmentation des allocations familiales notamment. Il n'en demeure pas moins que le maintien des entreprises sur notre territoire grâce à un taux d'imposition concurrentiel à 13% est la meilleure manière de conserver les emplois à Genève. Faut-il rappeler que selon l'étude du CREA, ce sont plus de 60 000 postes de travail qui sont en jeu ? Ce simple constat devrait conduire à l'union sacrée de la classe politique derrière cette réforme.

Sur le plan fédéral en revanche, de nouvelles incertitudes ont été créées par le Parti socialiste, qui a annoncé vouloir lancer un référendum. Au vu des nombreuses initiatives lancées contre le système fiscal suisse, le rôle du pompier pyromane semble définitivement plaire à ce parti. Il faudra vraisemblablement une nouvelle fois mobiliser nos forces pour éviter la destruction de notre édifice fiscal au lieu de les consacrer à son amélioration. Ces incertitudes sont d'autant plus regrettables que les travaux du Conseil national avaient apporté quelques évolutions positives pour Genève, notamment la prise en considération de la taxe au tonnage, instrument fiscal intéressant pour le secteur du négoce, dont l'importance pour Genève n'est plus à démontrer.

Incertitude et inquiétude, Mesdames et Messieurs : tels sont les sentiments actuels des entreprises, grandes ou petites. En période de conjoncture internationale incertaine, la sécurité du droit suisse constituait l'une des forces principales de ce pays. Que ce soit en matière de fiscalité ou d'accès à la main-d'œuvre étrangère, cette sécurité a fondu comme neige au soleil.

En février, nous avons évité, au plan fédéral, l'introduction d'une restriction au négoce des matières premières alimentaires. Au plan cantonal, la Chambre s'est mobilisée contre la suppression des allègements fiscaux. Cette victoire dans les urnes est un clou en moins dans le cercueil de l'économie genevoise. Il n'en reste pas moins que, dans chacun de ces cas, pour ne citer que les plus récents, il s'agissait d'une initiative populaire fondée sur une parfaite méconnaissance des fonctionnements élémentaires de notre tissu économique. Nous pouvons, bien sûr, le déplorer. Mais nous devons surtout nous demander quelles en sont les causes et comment y remédier.

En tant qu'acteurs de l'économie, il nous incombe à tous, Mesdames et Messieurs, d'être attentifs à expliquer comment nous faisons « tourner nos boutiques » ; quelles sont les contraintes auxquelles nous sommes confrontés ; quels sont les enjeux. Plutôt que de fustiger les politiques pour les effets de manche dont ils sont friands, nous devons nous attacher à encourager un dialogue constructif.

Pour dialoguer, il faut parfois faire le premier pas et solliciter l'attention de l'autre. Les membres de la Chambre rassemblent 128 000 emplois, soit plus de 40% de tous les emplois que compte le canton. Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les élus, vous trouverez toujours en nous un partenaire de discussion attentif et ouvert : n'hésitez pas à nous interpeler, à nous poser des questions et même à nous challenger. Mesdames et Messieurs les membres, faites-nous part de vos préoccupations, partagez vos idées et vos propositions.

Le Dîner annuel de la Chambre est un moment d'échange et de débat. Du partage et de la confrontation des idées ne peut naître qu'un enrichissement mutuel. Je vous souhaite donc à tous une soirée prospère !

1) Ouverture de l'Assemblée par le président de la Chambre

Présidence : Pierre Poncet, président de la CCIG

Le président déclare ouverte la 151^e Assemblée générale de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève et constate qu'elle a été régulièrement convoquée dans le délai légalement imparti. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mars 2015

Le procès-verbal du 23 mars 2015 a été, comme annoncé, mis à la disposition des membres sur le site internet de la CCIG. Personne n'en demandant la lecture, il est approuvé sans modification.

3) Rapport d'activité du directeur général

P. Poncet donne la parole à Jacques Jeannerat, directeur général de la Chambre, pour son rapport d'activité.

Rapport d'activité du directeur général

*Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales,
Mesdames et Messieurs les invités, amis de notre Chambre,
Mesdames et Messieurs les membres de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève,*

La première des missions de la Chambre est de travailler à l'amélioration des conditions cadre. Comme l'a rappelé tout à l'heure notre président, certains s'ingénient à nous faire sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier, particulièrement en matière de fiscalité, qui demeure – encore et toujours – le principal facteur d'attractivité de Genève. Ceci a encore été confirmé par notre étude économique 2015.

Pour mémoire, en 2014, nous avons combattu deux initiatives, une fédérale et une cantonale, qui voulaient abolir les forfaits fiscaux. Et si vous pensiez en avoir terminé, vous vous êtes trompés, car on votera à nouveau au mois de juin prochain sur le même sujet...

En 2015, votre Chambre a mené la bataille contre l'initiative fédérale visant à imposer les successions. En bon athlète, la Chambre ne laisse pas ses muscles refroidir et, depuis de nombreux mois, nous expliquons sans relâche pourquoi un taux unique à 13% est indispensable dans le cadre de RIE III. Nous nous attendons à devoir combattre un double référendum sur ce sujet, au niveau fédéral et au niveau cantonal. L'issue de ces votes sera déterminante pour l'avenir de notre canton.

La mobilité nous a également beaucoup occupés durant l'année 2015, même si la majeure partie du travail a été réalisée, comme souvent dans notre activité, loin des projecteurs. Ce travail a consisté dans l'analyse minutieuse, par Nathalie Hardyn et Marc Rädler, du projet de loi sur la mobilité qui est soumis au vote populaire en juin prochain. Ce travail prend tout son sens en accompagnement de la grande traversée du lac, soumise à votation au même moment.

Genève constitue un cauchemar pour tous ceux qui doivent se déplacer. En 2015, chaque automobiliste a perdu 130 heures dans les bouchons. Or, une traversée du lac contribuerait à réduire le trafic au centre-ville de près de 30%.

Contrairement aux votations de 1996 et 2014 concernant la « petite » traversée de la rade, la traversée du lac se situe à une distance plus éloignée du centre-ville, entre le Vengeron sur la rive droite et à proximité de la Pallanterie sur la rive gauche. De nature autoroutière, elle offrira de nouveaux itinéraires à l'échelle régionale, captera le trafic de transit et établira un véritable trait d'union entre les deux rives du Lac. En outre, en votant « Oui à la grande Traversée du Lac », Genève montrera sa détermination auprès de la Confédération.

La traversée du lac n'est pas le facteur unique qui nous permettra, enfin, de revenir à des conditions de mobilité décentes. La mise en service du CEVA constituera également une étape fondamentale. Mais cette traversée est un élément crucial. Sans elle, Mesdames et Messieurs, aucun concept de déplacement ne sera jamais opérationnel. Je ne saurais donc trop vous recommander de voter et de faire voter OUI à la grande Traversée du lac.

Restons un instant au chapitre de la mobilité et levons notre nez... La présence d'un aéroport international est l'un des facteurs clé de l'attractivité de Genève. La projection de 25 millions de passagers attendus en 2030 n'est pas la stratégie de développement définie par l'aéroport, mais une évaluation de la demande prévisible, effectuée à l'aune de la croissance du trafic des dix dernières années.

La CCIG a été heureuse de constater que la Confédération a récemment rappelé l'importance – qu'elle qualifie d'extraordinaire – que l'aviation civile revêt pour un pays enclavé comme la Suisse, ainsi que le rôle économique majeur des aéroports internationaux.

Certes, les inquiétudes des riverains relativement au bruit généré par le trafic aérien sont légitimes. Le Conseil d'Etat, en fixant une « enveloppe » de bruit que l'aéroport ne pourra pas dépasser la nuit, leur a apporté une réponse.

Pour les milieux économiques, il importe de se rappeler qu'en ce moment même, des aéroports européens aux caractéristiques comparables au nôtre envisagent ou ont la possibilité de s'agrandir. Toute intervention à l'endroit de l'aéroport devra tenir compte de cette constellation.

Toujours au chapitre des conditions cadre, je ne vous apprendrai rien, Mesdames et Messieurs, en vous disant que la cherté du franc a particulièrement porté préjudice au commerce de détail. L'Etat ne peut pas agir sur les prix, mais il peut agir sur les conditions cadre. Et les heures d'ouverture lui en fournissent l'opportunité. La CCIG a soutenu la motion Lombardi, qui demande une harmonisation et une extension des heures d'ouverture des magasins. Après le vote du Conseil national, les commerces de détail devraient pouvoir ouvrir, dans tout le pays, au moins de 6 h à 20 h du lundi au vendredi. Le suspense reste total puisque le Conseil des Etats s'était une première fois opposé à cette proposition, pour une voix. Or, si la Chambre des cantons réitère son refus, le projet sera définitivement abandonné.

Les parlementaires fédéraux présents ce soir ne sont certainement pas à convaincre, mais nous pouvons les encourager à porter la bonne parole auprès de leurs collègues des Etats !

Pour la Chambre, 2015 a été une année particulière. 150 ans d'existence ce n'est tout de même pas rien ! C'est même un très bon âge pour créer de nouveaux services ! C'est ainsi que depuis le 1^{er} décembre 2015, grâce à un partenariat stratégique avec la compagnie SwissCaution, il est possible d'établir des carnets ATA sans dépôt de garantie de la part des titulaires.

Un autre service a vu le jour, réservé aux membres celui-là. Il s'agit de PME Connect. Son principe en est simple : des membres se mettent au service d'autres membres. Autour d'une thématique donnée, un groupe de spécialistes constitue une forme de « guichet » de premier conseil et d'orientation. Le service PME Connect se déroule en deux phases. Il débute par un séminaire lors duquel les spécialistes traitent de la thématique retenue au travers d'exemples pratiques, représentatifs des problèmes les plus courants. Dans la deuxième phase, le membre qui le désire peut convenir d'un entretien individuel avec les spécialistes, au tarif unique de 150 francs.

Nous avons commencé avec le thème financement et actionnariat. Si vous ne savez pas par quel bout commencer pour vendre ou acheter une entreprise, trouver du financement ou encore gérer une crise de surendettement, PME Connect vous orientera.

Enfin, j'aimerais terminer en donnant un coup de projecteur sur l'activité de la Chambre en matière d'arbitrage et de médiation commerciale. 2015 a vu un nombre record d'arbitrages être traités par notre Service. C'est indiscutablement le fruit des efforts de promotion qui ont été déployés depuis plusieurs années par notre ancien collègue Eric Biesel, puis par son successeur Vincent Subilia. Pour la ville dans laquelle s'est tenue le premier arbitrage commercial de l'histoire, celui de l'Alabama, ce n'est finalement qu'un juste retour des choses. J'ai en outre l'honneur de présider, depuis un an, la Swiss

Chambers' Arbitration Institution. Par souci d'efficacité, cette institution est passée de sept à trois secrétariats : Genève, Zurich et Lugano.

S'agissant de la médiation commerciale, nous poursuivons les efforts de sensibilisation à ce mode de règlement des différends, qui complète l'arbitrage.

La vie n'est pas un lit de roses. La vie commerciale non plus et nous avons la conviction que tant l'arbitrage que la médiation sont des outils de nature à simplifier votre vie d'entrepreneurs. Et c'est bien cet objectif que nous comptons poursuivre pendant nos 150 prochaines années !

P. Poncet remercie J. Jeannerat pour son rapport et propose d'en discuter à l'issue de la présentation des comptes de l'exercice 2015.

4) Comptes de l'exercice 2015, rapport du trésorier, approbation des comptes 2015 et du budget 2016

Le trésorier, Marc Van Hove, étant absent pour raisons de santé, le président invite le vice-président, Juan-Carlos Torres, à lire le rapport des comptes de l'exercice 2015 ainsi que la proposition de budget pour 2016.

Rapport du trésorier

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Le rapport de l'organe de révision ainsi que les chiffres détaillés pour les comptes de résultats et bilan sont disponibles sur le site Internet de la Chambre depuis le 21 mars dernier. Je me limiterai donc ici à en souligner les éléments principaux.

Le compte d'exploitation fait état de recettes d'un total de 6 295 107 francs, en hausse de 17% par rapport à 2015. Toutefois, il est à relever que nous avons reçu des contributions extraordinaires de la part des sponsors spécifiques au 150^e anniversaire de la Chambre pour un montant de 240 000 francs.

Le poste le plus important est constitué par les émoluments provenant des certificats d'origine et des carnets ATA.

Ceux-ci sont globalement en hausse par rapport à 2014, même si le deuxième semestre 2015 a été moins bon que le premier. Le volume des émoluments porté au budget 2016 a été calculé en prenant la moyenne des trois dernières années, par mesure de prudence.

L'exercice 2015 est le premier qui comprend l'adaptation des cotisations votée par l'AG 2014, ce qui donne une augmentation de quelque 32% par rapport aux comptes 2014.

Pour 2016, l'objectif a été fixé à 1 450 000 francs, ce qui correspond à une augmentation nette du nombre membres identique à celle observée en 2014 et en 2015.

L'arbitrage et la médiation sont en progression constante depuis 2013. Compte tenu du caractère aléatoire de cette activité, l'objectif pour 2016 a été fixé à un demi-million. Il faut relever ici que la structure de l'Association des sept chambres de commerces qui proposent le Règlement suisse d'arbitrage – la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI) – a beaucoup évolué dans le courant de l'année 2015. Désormais, seules trois Chambres de commerce administrent les cas : GE, ZH et TI. Une directrice à plein temps a été engagée pour réaliser la coordination et le marketing, en remplacement d'un mandataire externe. Les charges sont assurées par les Chambres de commerces qui gèrent les cas et encaissent les recettes, en fonction d'une clé de répartition tenant compte du nombre de cas traités au cours des deux dernières années.

Les charges d'exploitation se montent à 6 294 202 francs. Il convient là aussi de relever que des dépenses sortant de l'ordinaire ont été encourues, liées au 150^e anniversaire de la Chambre. Ainsi, l'AG et l'Événement économique – qui s'est déroulé dans le cadre de la Journée de Genève, manifestation entièrement nouvelle – ont coûté quelque 320 000 francs de plus que les autres années.

Le poste le plus important est constitué des frais de personnel. Nous constatons cependant que le ratio frais de personnel/total des recettes est stable.

Il est intéressant d'observer que l'affectation des effectifs correspond bien aux missions de la Chambre, avec les activités relatives aux conditions cadre qui prennent place juste après les services généraux. Je relèverai au passage que le poids relatif de ces derniers est dû au fait que la comptabilité n'a pas été ventilée en fonction de ses clients internes, mais intégralement attribuée à ce poste.

Les comptes 2015 font apparaître un résultat net de l'exercice de 2769 francs. Celui-ci se compose du résultat d'exploitation pour 905 francs et du résultat financier pour 1863 francs, après une attribution de 40 000 francs à la provision « pour gros travaux immeuble ».

Le total de bilan au 31 décembre 2015 s'élève à 8 632 124,99 francs.

Le budget 2016 qui vous est présenté par le Conseil prévoit des recettes évaluées à 5 970 000 francs et ne tiennent compte d'aucun produit financier. Comme indiqué, nous les avons évaluées de manière conservatrice compte tenu de la conjoncture.

Les dépenses se montent 5 937 500. A noter que les dépenses de soutien à l'économie sont désormais budgétées à 340 000 francs au vu du nombre croissant de sujets soumis à votation qui touchent l'économie.

S'agissant de l'arbitrage, la charge annuelle pour la CCIG passe de 65 000 à 192 000 francs, pour les raisons évoquées tout à l'heure. Le budget présente cependant un résultat positif de 10 725 francs.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente soirée.

P. Poncet remercie J.-C. Torres pour la lecture du rapport et le trésorier de son excellent travail et de son dévouement au service de la Chambre.

Il n'est pas procédé à la lecture du rapport de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA, puisque les participants ont eu l'occasion de le lire sur le site internet de la Chambre, comme annoncé dans la convocation.

Aucune question n'étant posée aux reviseurs, P. Poncet ouvre la discussion sur le rapport d'activité du directeur général, les comptes 2015 et le budget 2016.

Aucun commentaire n'étant fait, le président passe au vote et propose, pour gagner du temps, de voter sur les trois objets en une fois. L'Assemblée approuve ces objets à l'unanimité.

5) Décharge au Conseil

Personne ne demandant la parole à ce sujet, P. Poncet passe au vote de décharge du Conseil, en rappelant aux membres du Conseil qu'ils sont tenus de s'abstenir de voter. A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Conseil pour l'exercice 2015.

Au nom de ses collègues du Conseil, le président remercie de leur confiance les membres présents. Il en profite également pour remercier la Direction et les collaborateurs de la Chambre pour l'engagement dont ils font preuve tout au long de l'année en traitant avec diligence, efficacité et esprit d'entreprise les nombreuses activités de la Chambre.

6) Désignation du contrôleur aux comptes

P. Poncet informe l'Assemblée que la **Société fiduciaire d'expertise et de révision SA** a assumé le mandat de contrôleur aux comptes de la CCIG pour la quatrième année consécutive à son entière satisfaction. Elle a su maintenir les très bonnes relations qu'elle avait établies avec le Conseil et les collaborateurs de la Chambre. Par conséquent, il propose au nom du Conseil de renouveler son mandat pour une année.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat pour un an. Le président remercie la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA de son excellent travail et se réjouit de collaborer à nouveau avec elle.

7) Elections au Conseil

Selon l'article 15 des Statuts de la CCIG, les membres du Conseil sont élus pour deux ans, rééligibles immédiatement, la durée cumulée de leurs mandats ne pouvant excéder douze ans.

Le président retrace brièvement le parcours des membres qui quittent le Conseil : Mmes Frédérique Reeb-Landry et Stéphanie Vonlanthen et MM. Christian Berlovan, Jean-

Claude Fert et Roland Ray. Il les remercie pour leur engagement, leur contribution et leur disponibilité.

P. Poncet passe aux élections. Sont **rééligibles** cette année et ont accepté de se représenter :

- Mmes Eveline Brechtbühl et Christiane Morel ; ainsi que :
- MM. Sébastien Aeschabch, Ron Aufseesser, Jean-Paul Bart, Jean-Marc Carnicé, Bernard Chauvet, Alain Decrausaz, Hervé Dessimoz, Frédéric Gisiger, Claude Membrez, Yves Mirabaud, Jean-Marie Salina, Juan Carlos Torres et Marc Van Hove.

Le président propose d'approuver par un seul vote le renouvellement pour deux ans des mandats arrivant à échéance. L'Assemblée accepte ce renouvellement à l'unanimité.

P. Poncet présente ensuite les **nouveaux membres** candidats à l'élection :

- Claude Ehretsmann, adjoint à la direction de Procter & Gamble Suisse, en tant que représentant du secteur des entreprises multinationales ;
- Alexandre de Raemy, directeur général de Media One Group, en tant que représentant du secteur des médias ;
- Olivier Emch, CEO d'Executive Travel, en tant que représentant du secteur du secteur du tourisme et des voyages ;
- Jean-François de Saussure, directeur général de Caran d'Ache, en tant que représentant du secteur du matériel d'écriture.

P. Poncet propose, au nom du Conseil, d'élire ces quatre nouveaux membres par un seul vote. L'Assemblée approuve cette élection à l'unanimité.

8) Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'étant émise, le président déclare close la partie statutaire de cette 151^e Assemblée générale et donne la parole à M. Serge Dal Busco, vice-président du Conseil d'Etat.

Message du gouvernement genevois par M. le vice-président du Conseil d'Etat Serge Dal Busco

Notre prospérité n'est pas un dû : elle se gagne et se mérite !

[S'exprimant le 12 avril devant l'Assemblée générale de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Genève (CCIG), M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances, a abordé les grands défis que notre canton doit impérativement relever avec succès. Le texte ci-après est une synthèse du discours prononcé.]

Lorsque j'étais moi-même entrepreneur, je fréquentais assidûment cette assemblée. J'ai vécu votre combat quotidien pour développer un produit, des services, un marché, vos efforts pour trouver du personnel qualifié, pour le former et le motiver, votre souci de

répondre aux attentes du client... et de faire en sorte qu'il honore ses factures. Je connais le sentiment qui vous tenaille 29 jours par mois : ce souci constant de manquer de ressources pour accomplir tout ce qui doit l'être en respectant les échéances. Et lorsqu'arrive le 30^e jour et le paiement des salaires, cette impression qu'il y a décidément beaucoup de monde dans votre « boîte » !

Je sais tout cela, et je sais aussi, en tant que responsable d'un budget cantonal de 8 milliards et de 700 millions d'investissements annuels, que cet édifice public n'existerait pas sans vos entreprises, sans les emplois que vous créez, la valeur ajoutée que vous apportez au canton et les impôts que vous versez dans ses caisses. La préservation de notre prospérité se mérite, et nous devons nous battre pour qu'elle puisse perdurer.

Préserver nos conditions cadre

Rien n'est acquis, chaque entrepreneur le sait parfaitement. Cela vaut aussi pour les « conditions cadre » propices à une activité économique saine et permettant d'assurer le financement d'un bien-être social auquel je suis profondément attaché. La préservation et l'amélioration des conditions cadre sont la première responsabilité des autorités que je représente devant vous.

J'ai le plaisir d'être accompagné aujourd'hui par deux de mes collègues, Messieurs Pierre Maudet et Luc Barthassat. Leur présence à mes côtés témoigne du respect de notre gouvernement envers vos activités et votre rôle. Parmi les responsabilités spécifiques qu'ils assument se trouvent notamment la promotion économique, les relations du travail ou la mobilité. Des thématiques qui sont au centre des conditions cadre cantonales.

Celles-ci doivent favoriser et soutenir l'activité économique et non pas l'entraver. L'Etat doit être un facilitateur, pas un perturbateur chicanier. Plus d'agilité, moins de bureaucratie, tout en veillant au respect de la législation, notamment en matière de lutte contre les abus tels que le travail au noir : voilà ce que qui est attendu de nous, et nous y travaillons d'arrache-pied.

S'adapter à un monde qui change

Notre monde vit des changements profonds et rapides. Pour l'Etat, comme pour les entreprises, le principal défi consiste à savoir s'adapter. Ces dernières années, notre place financière a su répondre aux exigences mondiales en matière de contrôle et de transparence. La mutation a été douloureuse, mais nous sommes désormais extrêmement bien positionnés dans la compétition internationale grâce aux qualités intrinsèques de notre secteur bancaire et financier. Les révélations des Panama papers peuvent à cet égard s'avérer favorables à notre pays et à notre canton, si elles contribuent à faire en sorte que la concurrence s'exerce à armes égales sur tous les continents, selon des règles appliquées par tous.

Le prochain grand changement concerne la fiscalité des sociétés. Comme pour le secret bancaire, c'est la pression internationale qui nous conduit à abolir les statuts fiscaux cantonaux particuliers qui permettent en Suisse d'appliquer un traitement privilégié aux entreprises dont l'essentiel des activités se déroulent à l'étranger. Nous devons nous adapter en engageant une réforme qui supprime ces statuts. C'est la fameuse RIE III, la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Cette réforme est capitale. Si nous échouons, Genève quittera brutalement la Champions League pour jouer en 5^e ligue cantonale ! Les enjeux sont connus : il s'agit de préserver plus de 60 000 emplois directs et indirects, et plus de 1,2 milliard de francs d'impôts annuels. Une catastrophe économique et sociale nous guette si nous ne prenons pas les décisions raisonnables qui s'imposent. Au centre de ces mesures, la mise en œuvre d'un taux d'imposition unifié, aux alentours de 13%, qui allégera la charge fiscale des sociétés « ordinaires » et augmentera celle des sociétés au bénéfice d'un statut.

Une feuille de route claire et transparente

La stratégie du Conseil d'État est claire et parfaitement maîtrisée. La loi fédérale qui s'imposera à tous les cantons se trouve actuellement en phase finale des débats parlementaires. Au cours de ces 18 derniers mois, nous nous sommes investis activement pour orienter au mieux ce projet en fonction des intérêts de Genève. À l'heure actuelle, quelques divergences importantes subsistent encore entre les deux Chambres. La loi définitive sera votée en juin.

Le moment est donc venu de finaliser le volet cantonal de la réforme, déterminer le taux d'imposition exact et les conditions d'application des autres mesures fiscales prévues par la loi fédérale. Il s'agit aussi de fixer des mesures cantonales d'accompagnement pour pouvoir présenter devant le peuple – probablement au printemps 2017 – un projet équilibré, juste et acceptable. Ces mesures seront financées par les entreprises. Mais elles ne devront pas entamer leur capacité concurrentielle, en particulier s'agissant du coût du travail, qui devra rester en ligne avec celui de nos voisins et concurrents vaudois. Notre « timing » est optimal. Dès cette semaine débute la « table ronde » à laquelle le Conseil d'État a convié tous les partenaires concernés. Ses travaux se dérouleront à un rythme soutenu jusqu'à fin août, en vue du dépôt d'un projet de loi cantonale à la rentrée. J'espère sincèrement que les discussions se déroulent dans un esprit constructif.

Une dynamique nouvelle pour l'économie

Un mot encore au sujet du manque à gagner fiscal qu'induirait inévitablement la réforme, que l'on estime à environ 350 millions. Premièrement, ce montant demeure largement inférieur à la perte massive de ressources qu'induirait un échec de la réforme avec son cortège funeste de délocalisations et de destructions d'emplois. Deuxièmement – et c'est ici ma conviction d'ancien entrepreneur qui s'exprime –, ce manque à gagner sera comblé à moyen terme. Car ces millions ne vont pas se volatiliser : ils resteront dans notre circuit économique, au sein de nos entreprises.

S'ils sont distribués sous forme de dividende, ils seront taxés au niveau des actionnaires ; s'ils permettent de créer de nouveaux emplois, ils induiront de nouveaux revenus fiscaux ; s'ils sont investis dans la formation ou dans l'outil de production, cela améliorera la productivité de l'entreprise et, donc, sa capacité bénéficiaire ; enfin, si des montants demeurent dans l'entreprise, c'est l'impôt sur le capital qui produira des recettes supplémentaires. D'une manière ou d'une autre, cette réforme induira des effets dynamiques, et l'attractivité de Genève s'en trouvera durablement renforcée.

Soyons positifs et optimistes, comme savent l'être les entrepreneurs. Sachons faire de cette réforme vitale un succès pour Genève. De mon côté, je m'y engage totalement. Je sais qu'une réforme fiscale de cette importance n'advient que tous les demi-siècles.

C'est donc pour la prospérité des cinq prochaines décennies que nous devons nous mobiliser !

P. Poncet remercie M. Dal Busco de son intervention et déclare close la 151^e Assemblée générale. Au nom de ses collègues du Conseil, de la Direction et des collaborateurs de la Chambre, il remercie l'assemblée de son soutien dans l'accomplissement des missions de la Chambre. Il donne la parole à J. Jeannerat.

J. Jeannerat joint ses remerciements à ceux du président et remercie aussi tous les sponsors de la Chambre, sans qui ses activités ne seraient pas possibles.

Il communique la date du 14^e Evénement économique, qui aura lieu **le jeudi 3 novembre 2016** à Palexpo.